

Le Président de l'Université Toulouse 1 Capitole

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;
 Vu la loi n° 2010-751 du 5 juillet 2010 relative à la rénovation du dialogue social et comportant diverses dispositions relatives à la fonction publique ;
 Vu le décret n° 2011-184 du 15 février 2011 relatif aux comités techniques dans les administrations et les établissements publics de l'Etat ;
 Décret n° 2017-1201 du 27 juillet 2017 relatif à la représentation des femmes et des hommes au sein des organismes consultatifs de la fonction publique ;
 Vu l'arrêté de création du Comité Technique de l'Université Toulouse 1 Capitole en date du 20 juin 2011 ;
 Vu les résultats de la consultation électorale du **6 décembre 2018** ;
 Vu l'arrêté de composition modificatif en date du 3 mai 2021 ;
 Vu la demande du Snpes sollicitant le remplacement de Madame Florence Cruzatier-Durand par Madame Françoise Marsol en qualité de membre titulaire et le passage de M. Fabien Rabeaux en qualité de membre suppléant,
 Vu la demande de l'Unsa sollicitant le remplacement de Mme Nathalie Mertiny par M Mathieu Fourtanier en qualité de membre titulaire, la désignation de M. Cyril Imbert en qualité de membre suppléant, la désignation de Mme Fabienne Gobbi en qualité de membre suppléante, et la désignation de M Cyril Fourquet en qualité de membre titulaire,

ARRETE

Article 1 : La composition du Comité Technique de l'Université Toulouse 1 Capitole est fixée ainsi qu'il suit :

- **Représentant de l'administration :**
 - Le Président ou le Directeur Général des Services en qualité de suppléant,
 - La Directrice des Ressources Humaines
- **Représentants du personnel :**

Représentants des Personnels : 10 titulaires et 10 suppléants	
Titulaires	Suppléants
Au titre du SGEN CFTD :	
Laurent ROUCH (IGE) David NAVARRE (MCF) Marie MERLI (ADJENES)	Delphine RENAUD (TECH) Sophie CANCEL (IGE) Evelyne GERBEDOEN (TECH)
Au titre du SNPTES :	
Hélène CITERICI (IGE) Valérie SENEGES (IGR) Françoise MARSOL (TECH) Christelle GARRAUD (ASI) Charlotte TISSOT-DAGUETTE (IGE)	Marc LABORDE (IGE) Thierry PLANQUES (TECH) Evelyne LANDREAU (TECH) Fabien RABEAUX (TECH) Aurélien MOUILLEAU (TECH)
Au titre de l'UNSA Education :	
Mathieu FOURTANIER (IGE) Cyril FOURQUET (ATRF)	Fabienne GOBBI (SAENES) Cyril IMBERT (ATRF)

Article 2 : L'arrêté en date du 3 mai 2021 susvisé est abrogé.

Article 3 : Le Directeur Général des Services de l'Université est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Toulouse le 17.09.2021

Le Président

Hugues KENFACK

